

**Commune de MEYREUIL
AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**DECLASSEMENT ET ALIENATION
DU CHEMIN RURAL N°20 CHEMIN DES LIERRES
ancien CHEMIN DE MEYREUIL A LA VIEILLE EGLISE**

Par arrêté n° 2025/DGS/AR/001 en date du 24/01/2025, le maire de Meyreuil a ordonné l'ouverture de l'enquête publique relative au déclassement et l'aliénation du chemin rural n°20 – chemin des Lierres – ancien chemin de Meyreuil à la Vieille Eglise.

Cette enquête se déroulera durant 15 jours consécutifs, du 24/03/2025 au 7/04/2025.

A cet effet, M. Jacques RETUR a été désigné en qualité commissaire-enquêteur.

Les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête à feuillets non mobiles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés à la mairie de Meyreuil pendant 15 jours consécutifs aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie pendant toute la durée de l'enquête. Les informations et pièces relatives à l'enquête publique seront également disponibles sur le site internet de la ville (www.ville-meyreuil.fr). Durant cette période, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre d'enquête ou les adresser au commissaire enquêteur par écrit à la mairie de Meyreuil, ou par voie électronique à l'adresse mail suivante : enquetepublique@ville-meyreuil.fr.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, propositions et contre-propositions écrites et orales à la mairie les jours suivants :

- Lundi 24 mars 2025 de 9h00 à 12h00
- Lundi 7 avril 2025 de 13h30 à 17h00

A l'expiration du délai de l'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui dispose d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre le dossier avec son rapport et ses conclusions motivées.